

COMMUNE D'ETAULES

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du
JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018 à 20h30**

Convocations du 06.09.2018

Membres en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, FETARD Jean-Michel, TURPIN Sylvie, ~~BOUCHALAIS David~~, PIOU Gérard, MOTARD Daniel, BLAIS Céline, LEQUES Nelly, de LACOUR SUSSAC Hugues, DION Dominique, DELOFFRE Chantal, LOUIS Gilles, MOULINEAU Catherine, RENAUDIN Didier, KOEBERLE Maryse, JEUNESSE André, BUREAU Nadia

Absents : BOUCHALAIS David

Absents ayant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

**DE 050-2018/09-001 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2018**

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR,

➤ *APPROUVE le procès-verbal de la dernière séance sans modification*

**DE 051-2018/09-002 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES – BUDGET
COMMUNE**

Le maire indique aux élus qu'il convient de procéder à quelques ajustements de crédits notamment pour l'aménagement de la place du champ du foire, il propose :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21318 (21) - 6070 : Autres bâtiments publi	9 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	9 000,00
	9 000,00		9 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	9 000,00	74121 (74) : Dotation de solidarité rurale	3 560,00
7391178 (014) : Autres restit. au titre degré	560,00	74127 (74) : Dotation nationale de péréquat	6 000,00
	9 560,00		9 560,00
Total Dépenses	18 560,00	Total Recettes	18 560,00

* op.6070 : aménagement centre bourg (sanitaires place du champ de foire)

7391178 : dégrèvement taxe d'urbanisme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR,

➤ *ACCEPTE les modifications budgétaires proposées.*

DE 052-2018/09-003 PORT : AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE 2017 DRAGAGE DES PORTS

Le maire rappelle au conseil municipal que les travaux de dragage sur 2017 ont été réalisés pour un montant de 35.861,00 € HT et qu'il convient de fixer la durée d'amortissement de ces derniers. Considérant le transfert de gestion du port à intervenir en 2020, le maire propose d'amortir ces travaux sur 2 ans en 2018 et 2019 :

2018 : chapitre 042- article 6811 : 17930,50 €
chapitre 040 – article 28135 : 17930,50 €

2019 : chapitre 042- article 6811 : 17930,50 €
chapitre 040 – article 28135 : 17930,50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR,

- *DECIDE d'amortir les travaux de dragage de 2017 tel que proposé par le maire sur les exercices budgétaires 2018 et 2019 .*

DE 053-2018/09-004 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES – BUDGET PORT

Considérant l'amortissement des travaux du port à intervenir au budget 2018, considérant que l'amortissement prévu lors de la préparation budgétaire était sur une durée plus longue, il convient d'ajuster les crédits budgétaires, le maire propose les modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) - 9000 : Instal.géné.,agencements,a	13 000,00	28135 (040) : Instal.géné.,agencements,aména	13 000,00
	13 000,00		13 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61528 (011) : Autres	-13 000,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp	13 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	13 000,00	Total Recettes	13 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR,

- *ACCEPTE les modifications budgétaires proposées.*

DE 054-2018/09-005 TARIF DE LOCATION DE LA SALLE OMNISPORTS

Jean-Michel FETARD indique au conseil municipal qu'il a été saisi par une association sportive de Royan – Atlantique Gymnastique Rythmique (AGR) pour l'utilisation de la salle omnisport pour la période d'octobre 2018 à juin 2019. Les frais de fonctionnement de salle pour cette période sont estimés à 204,50 € (correspondant à l'entretien des locaux, consommation d'eau et d'électricité).

Il propose au conseil municipal de donner une suite favorable à cette demande, dit que cette location de la salle omnisport sera consentie gracieusement sous réserve que l'association s'acquitte des frais de fonctionnement durant son activité, frais estimés à 204,50€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR,

- *DIT qu'il sera consenti à l'association AGR la location de la salle omnisports à titre gratuit pour la période allant d'octobre 2018 à juin 2019 inclus,*
- *DIT que l'association s'acquittera auprès de la commune des frais de fonctionnement pour l'utilisation de la salle omnisport, ces frais sont fixés à 204,50€,*
- *DIT que si une autre association venait à solliciter l'utilisation de la salle omnisports dans les mêmes conditions, le même montant des frais lui sera demandé.*

DE 055-2018/09-006 LOGEMENT 29 rue Charles Hervé

Daniel MOTARD expose au conseil municipal que depuis plusieurs mois une réfection du logement sis à côté de la mairie au 29 rue Charles Hervé a été engagée. Les travaux de rénovation sont achevés, le logement va pouvoir être proposé en octobre à la location cependant il convient de fixer le nouveau montant du loyer prenant en compte l'amélioration des locaux.

Il propose de fixer le loyer à : 500€

Le bail de location sera établi suivant la délibération du 10/12/2009 définissant le modèle de bail complété par la délibération du 25/03/2010

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR,

- ***FIXE à 500 € mensuel le nouveau montant du loyer de l'appartement sis au 29 rue Charles Hervé***

DE 056-2018/09-007 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire rappelle au conseil municipal que la suppression des temps d'activités périéducatives l'avait conduit à procéder à des mouvements de personnel au sein de la structure, avec pour certains agents des changements de postes et pour d'autres des aménagements de leurs fiche de poste. Ces modifications de postes faisant l'objet d'une délibération n°DE 043-2018/06-007 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS du 28 juin 2018.

Un agent –adjoint technique- refuse une tâche nouvelle qui lui a été affectée pour maintenir son temps de travail. Face à ce refus, n'ayant pas d'autre activité de remplacement, le maire propose au conseil municipal de réduire le temps de travail de cet agent de passant de 32,54/35 à 30,36/35.

Cette modification de durée hebdomadaire étant inférieure ou égale à 10% du temps de travail de l'agent, la saisine du Comité Technique du centre de Gestion n'est pas requise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR,

- ***DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} octobre 2018 :***
 - ***Diminution de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique passant de 32,54/35 à 30,36/35***
- ***CHARGE le maire de mener à bien cette procédure et l'AUTORISE à signer tous documents à intervenir***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Pour le maire, l'adjoint délégué,
B.WATRIN